



FÉDÉRATION NATIONALE  
profession  
sport & loisirs



ELLIPSE AVOCATS

# COVID-19 – Quelles solutions pour mes salariés ?

Animation : Florent DOUSSET – Avocat spécialiste en droit du travail et en droit du sport

[www.ellipse-avocats.com](http://www.ellipse-avocats.com) - [dousset@ellipse-avocats.com](mailto:dousset@ellipse-avocats.com)

# 1) Propos introductifs

## Secteur du sport et des loisirs fortement impacté par la crise sanitaire :

- Fermeture des ERP couverts de type « X » (arrêté des 14 et 15 mars 2020) ;
- Interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes (arrêté du 14 mars 2020);
- Décision des fédérations sportives d'annuler les compétitions, voire demande de fermeture des clubs;
- Déclaration du Ministère des sports;
- Décisions locales de fermeture d'installations sportive et/ou de loisirs (arrêté municipal);
- Interdiction de la pratique du sport autre qu'individuelle à 1km autour du domicile.

# 1) Propos introductifs

## Conséquences :

- Arrêt quasi-total des activités d'enseignement, d'encadrement, d'animation (sauf si télétravail possible) ;
- Diminution forte voire arrêt des activités « support » (accueil, administratif, comptabilité etc..) ;

⇒ **Adopter une « gestion de crise » au sein de l'association, notamment avec son personnel salarié**

Nécessité de bien connaître les nombreuses mesures exceptionnelles prises par l'Etat

## 2) L'arrêt de travail pour garde d'enfant

Dispositif exceptionnel de versement d'indemnités de sécurité sociale sans carence :

- Pour les parents qui n'ont pas de solution de garde pour leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans ;
- Pour qui le télétravail n'est pas possible ;
- Et un seul parent à la fois mais possible par alternance.

Durée : de 1 à 21 jours renouvelables.

Déclaration par l'employeur via site **declare.ameli.fr**

Maintien de salaire par l'employeur selon code du travail

Si chômage partiel « total » intervient, plus possible d'avoir un tel arrêt.

# 3) Trouver des solutions face à la baisse ou à l'arrêt d'activité

➤ **Qu'advient-il des congés payés déjà posés?**

➤ **Imposer des congés payés à ses salariés**

Nécessité d'un accord de branche ou d'entreprise dans limite 6 jours

**Accord du 1<sup>er</sup> avril 2020 à la CCN du sport**, applicable aux adhérents du Cosmos et CNEA car non étendu

➤ **Imposer la prise de jours de repos ou l'utilisation du compte épargne temps**

# 4) Trouver des solutions face à la baisse ou à l'arrêt d'activité

## ➤ La mise en œuvre du chômage partiel

- **Une association est-elle éligible?**
- **Pour quelle raison peut-on recourir au chômage partiel?**
- **Chômage partiel et télétravail sont-ils possibles en même temps?**
- **Tous les salariés sont-ils éligibles?**
  
- **Quelles sont les 2 formes de chômage partiel?**
- **Qu'entend-on par mesure « collective » ?**
  
- **Quelle indemnité versée par l'employeur au salarié (montant, complément éventuel, régime social) ?**
- **Quelle indemnité versée par l'Etat à l'employeur (montant minimum et maximum)?**
  
- **Consultation CSE ?** Si + 50 salariés mais plus d'urgence car dans les 2 mois
- **Information notifiée aux salariés ?** Important pour avoir date certaine de la mesure

# 5) Trouver des solutions face à la baisse ou à l'arrêt d'activité

## ➤ La mise en œuvre du chômage partiel

### • la demande via site internet :

- ✓ process de création du compte (3 mails à recevoir)
- ✓ 30 jours pour faire déclaration pour « motif exceptionnel »
- ✓ l'importance de la motivation
- ✓ la durée
- ✓ le volume d'heures
- ✓ l'acceptation tacite (48h)
- ✓ la demande d'indemnisation.

- **Précautions à prendre et bonnes pratiques** : pouvoir justifier des heures chômées et travaillées.

## 6) Autres mesures principales et points de vigilance

- **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 1000 euros : plus besoin d'un accord d'intéressement ;**
- **Délais de procédure et rupture conventionnelle ;**
- **Mais aussi des mesures en matière de formation professionnelle, représentants du personnel, etc...**
- **Dois-je rembourser les adhérents du club?**

## 7) Vous avez des questions? Des inquiétudes?

**Votre association Profession Sport et Loisirs est présente à vos côtés avec l'appui d'experts partenaires !**

**Retrouvez toutes les informations Covid-19 et les coordonnées de vos associations locales sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)**



FÉDÉRATION NATIONALE  
profession  
sport & loisirs



ELLIPSE AVOCATS

[www.ellipse-avocats.com](http://www.ellipse-avocats.com)